

# Agon-Coutainville Info

◆ Bulletin municipal n°33 - mars 2015



Crédit Photo : Sophie VAYER

## ◆ Service dossiers de retraite

Monsieur Raymond d'HOOGHE a durant des années apporté son aide précieuse au montage des dossiers de retraite. Depuis janvier, Madame Marie-Thérèse LOUIS le remplace et assure une permanence à la Mairie chaque mercredi matin de 10h30 à 12h00. N'hésitez pas à venir lui demander conseil.

## ◆ Système d'aide personnes âgées

La Mairie rappelle que toute personne âgée peut bénéficier d'un suivi particulier en cas de grand froid ainsi qu'en période de canicule. Il suffit de s'inscrire sur un registre dédié directement à la Mairie ou par simple appel téléphonique : 02 33 47 07 56 ou encore par envoi d'un courrier : 2, avenue Louis Perier 50230 Agon-Coutainville - ou bien courriel : mairie.agoncoutainville@fr.oleane.com

## ◆ Jardins partagés

Nouveau !

Le Conseil Municipal a proposé la création sur la commune de jardins partagés. Toute personne intéressée par ce projet est invitée à se manifester en mairie. Les parcelles seront proposées à la location, à l'année.

## ◆ Sécurité

Dans le cadre des mesures de vigilance à apporter à son domicile ou à son entreprise, la gendarmerie constate encore que trop de vols ou cambriolages pourraient être évités par de simples gestes de bon sens. Quelques conseils pour tous :

- n'oubliez pas de fermer vos portes à clefs et ne les laissez pas sous le paillason, pot de fleur ou autre lieu trop connu des délinquants ;
- ne laissez pas les clefs sur vos véhicules dans la cour de votre domicile ou de votre exploitation agricole ou ostréicole ;
- n'ouvrez pas vos portes de manière trop confiante à des inconnus

sous le prétexte de vous vendre quelques menus objets ou calendriers ;

- ne détenez pas trop d'argent liquide dans vos maisons, pour les commerçants, évacuez vos caisses tous les soirs ou dans la journée et laissez les tiroirs caisses ouverts ;
- composez le 17 dès que vous soupçonnez qu'un véhicule ou une personne peut être suspecte en venant à votre domicile ou sur vos exploitations ou entreprises ;
- n'hésitez pas à faire savoir à votre gendarmerie locale, vos absences du domicile en vous inscrivant à l'opération TRANQUILITE VACANCES, c'est gratuit, cela ne vous prendra que 05 minutes pour remplir le formulaire. Ce dispositif est fait aussi bien pour les particuliers que les commerçants, les entreprises et le monde agricole ou ostréicole.

## ◆ Travaux

Nous devons garantir l'accessibilité de nos locaux à tous.

À ce titre nous avons réalisé des travaux pour les personnes à mobilité réduite dites PMR dans différents établissements de la commune. Il s'agit des Marettes, de l'espace Culturel, du complexe sportif, de l'église Saint-Evroult et de l'école. Ces travaux ont concerné tant les intérieurs, notamment les blocs sanitaires que les extérieurs par l'aménagement de chemins en pente douce.

Outre la rationalisation des sanitaires cela nous a permis, au travers de la modification des huisseries, d'améliorer l'isolation de ces bâtiments. L'ensemble de la facture se monte à 180 000 euros.

## ◆ Maison des associations

La municipalité met actuellement des locaux à la disposition d'Associations qui en font la demande. Ces locaux sont situés pour beaucoup dans des bâtiments vétustes. La construction d'une Maison des Associations digne de notre com-

mune figure dans les projets de l'équipe municipale. Après un début d'étude effectué par les commissions municipales, le Conseil Municipal du 26-01-2015 a décidé de créer un Comité Consultatif, ouvert à des représentants d'associations, pour l'étude d'un projet de Maison des Associations.

## ◆ Défense contre la mer

Plusieurs études ont été menées sur l'évolution du trait de côte, à court, moyen et long terme, et des conclusions ont été rendues publiques.

Il est constaté une tendance à l'érosion de la bande littorale et un ensablement des havres. Ces études amènent les élus d'Agon-Coutainville à réfléchir sur l'évolution du bord de mer, et à prendre dès maintenant des mesures pour la protection contre la mer, en coordination avec les ASA qui ont en charge les digues. Dans ce but, les Maires d'Agon-Coutainville, Blainville/mer et Gouville/mer ont conjointement pris des mesures en cas d'urgence et mis en place des systèmes expérimentaux de protection des points sensibles (fascines et rechargement en sable au Nord de la commune), sachant que les moyens d'intervention sont très réglementés.

Chacun sait que les grandes marées de l'hiver 2015 sont très importantes, et la plus grande vigilance sera de rigueur en cas de tempête.

## ◆ Sacs poubelles transparents

Nouveau !

Un changement important dans la collecte des ordures ménagères est à venir. Trop de déchets destinés au tri sélectif sont encore ramassés. Le volume des ordures, et donc aussi leur coût pour les contribuables, se trouvent ainsi augmentés.

La Communauté de Communes, qui a en charge la collecte des ordures, a décidé la distribution de sacs poubelles transparents à tous les habitants.

Seuls les sacs transparents, ne contenant que des ordures ménagères, seront ramassés par les services. Ces dispositions seront mises en place dès Avril 2015, après distribution des sacs transparents.

Une réunion d'information aura lieu le vendredi 3 avril à 17h30 en mairie.

## ◆ Développement durable

Nouveau 

Dans le cadre de notre politique sur la diminution de l'impact énergétique, l'impasse des Nattes a été équipée de réverbères à ampoules à LED. Ce sont les premières dans notre commune.

## ◆ Élections départementales

Les 22 et 29 mars, nous serons appelés à voter pour les élections cantonales. Le cadre de cette élection est profondément modifié. D'abord parce que ce ne sera plus le conseil général mais le conseil départemental. Sa désignation et sa composition changent.

En effet, le nombre de cantons est pratiquement divisé par deux passant de 57 à 28, mais chaque canton comporte deux conseillers un homme et une femme pour assurer la parité. Chaque conseiller aura un remplaçant de même sexe. C'est donc une équipe de 4 personnes qui se présente devant les électeurs. Ensuite parce que le découpage géographique des cantons est profondément remanié. Ainsi notre canton reprend 3 anciens cantons dans des périmètres modifiés. Il s'agit des cantons de Périers, Saint-Sauveur-Lendelin et Saint-Malo-de-la-Lande. Mais ces cantons ne sont pas repris dans leur intégralité. Par exemple, ce qui était notre canton perd Tourville, Heugueville, Gratot, Brainville, La Vendelée, Servigny et Ancteville au profit de Coutances. Mais reprend Geffosses et Anneville/mer. La limite Nord est Gorges, la limite Est est Hauteville la Guichard. Notre commune devient le

chef lieu de canton en extrémité Sud-Ouest.

si les compétences sont modifiées, le conseil départemental s'occupera toujours des collèges et des routes.

## ◆ Gestion du littoral

Dans le souci d'anticiper les risques liés aux grandes marées, nombreuses en 2015, spécialement celle de mars, une action commune a été initiée par la mairie d'Agon-Coutainville avec les municipalités de Gouville/mer et de Blainville/mer.

Suite aux réunions qui ont eu lieu à la communauté de communes avec les représentants de la DDTM, des solutions expérimentales pour la diminution des dégradations liées à la houle ont été choisies, car proposées par les scientifiques.

Plus question maintenant, même en cas d'urgence, de déverser des camions de blocs sur l'estran. Cette solution, coûteuse, n'a plus la cote car elle n'empêche pas les vagues d'emporter le sable. Or l'essentiel est de garder le sable afin de maintenir une pente conséquente sur la plage. Pour le piéger les ingénieurs ont donc choisi de proposer un ensemble de fascines.

Ces fascines disposées plus ou moins transversalement à la ligne de rivages sont composées de pieux de 4 à 5 mètres enfoncés de 2 à 3 m et dont les parties basses émergées sont reliées entre-elles par des rameaux de saules, afin de retenir le sable. 3 lignes de fascines ont été installées entre le nord de la corniche du Sénéquet et la cale de Blainville/mer.

## ◆ Clôture

Une déclaration préalable doit être déposée en mairie (art. R421-12). Le dossier doit comprendre :

- un formulaire de demande
- un plan de situation
- un plan de masse
- un plan de coupe
- une élévation de la clôture
- des photos

## ◆ Taxe d'aménagement

(ancienne taxe locale d'équipement) Elle est établie sur la construction, la reconstruction, l'extension des bâtiments de toute nature, y compris les abris de jardin.

Depuis le 17 novembre 2014, le Conseil Municipal exonère la taxe d'aménagement sur les abris de jardin de moins de 10m<sup>2</sup> (une seule exonération par parcelle).

## ◆ Instruction des permis

(de construire, d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, autorisation de travaux pour établissements recevant du public) La loi ALUR du 24/03/2014 entérine le désengagement de l'État pour l'instruction, entre autres, des autorisations d'urbanisme. À partir du 01/07/2015, le Conseil Municipal a décidé, après délibération, d'instruire tous ces dossiers. Il y aura lieu très certainement de renforcer le service d'urbanisme actuel.

## ◆ Modification de la circulation

### rue Dramard

Nouveau 

Le tronçon entre la rue de la Mer et la rue du Général Guérin d'Agon a été mis en sens unique et un stop a été installé au croisement de la rue de la Mer.

Deux raisons ont motivé cette décision, prise à la majorité, en compagnie du Capitaine de gendarmerie – difficulté, dans les deux sens, de la circulation entre la rue de la Mer et la rue Général Guérin d'Agon (en particulier pendant la saison estivale) – assurer la sécurité des personnes (piétons, vélos, autos...) venant de la rue de la Mer.

## ◆ *Agon-Coutainville à la tête...*

Le 16 janvier dernier, Christian DUTERTRE était l'invité de Jan-Lou JANEIR dans l'émission Normandie Matin sur France 3. Un exercice de style délicat : évoquer en quelques minutes seulement notre station. Merci encore à Sophie VAYER (photographe d'Agon-Coutainville) pour les prises de vues présentées en direct. Retrouvez cette vidéo sur notre site : [www.agoncoutainville.fr](http://www.agoncoutainville.fr)

## ◆ *Cinéma de l'Espace, nouveau départ.*

Le 17 janvier, une convention a été signée entre l'association du Cinéma de la Plage d'Hauteville/mer et le cinéma de l'Espace d'Agon-Coutainville. La gestion, l'exploitation et la programmation sont désormais à la charge de cette association qui gère également le cinéma de Pirou. Une même carte d'abonné donne donc accès à la fois aux cinémas d'Agon-Coutainville, de Pirou ou d'Hauteville/mer. Remercions les 70 personnes qui ont à ce jour manifesté leur intérêt pour s'investir dans l'équipe de bénévoles. Aux côtés des salariés, elles participent au choix des films et assurent la vente des billets et confiseries.

La programmation est à retrouver sur [www.cinemaagoncoutainville.fr](http://www.cinemaagoncoutainville.fr)

## ◆ *Manifestations municipales*

• V 24 avril : Concert : Charly SAUSSAYE. 1ère partie : Florence chante Piaf. 20h30, Espace Culturel.  
10€ adulte, 5€ - de 15 ans. Tél. : 02.33.76.67.30

• Du D 28 juin au D 12 juillet • Exposition Alain Fournier, Espace Culturel.

• Du S 4 au D 19 juillet • Salon « Les Peintres de la mer ». Tous les jours de 15h00 à 18h30, Centre Nautique et Vélisque. Tél. : 02.33.76.67.30 - [www.agoncoutainville.fr](http://www.agoncoutainville.fr)

• Nouveau !  
Peinture sur motif S 18 juillet : Inscriptions possible dès maintenant au : 02.33.76.67.30. [www.agoncoutainville.fr](http://www.agoncoutainville.fr)  
Rdv à 10h00 au Centre Nautique et Vélisque, 17h00 remise des travaux, 19h00 proclamation des résultats. Gratuit, ouvert à tous.

• Nouveau !  
Stage d'initiation au cirque sous chapiteau avec l'école Barba' Sousa de Cherbourg.  
Du L 27 au V 31 juillet De 10h00 à 11h30 pour les 5-7 ans et de 14h00 à 16h00 pour 8-12 ans. Chapiteau situé dans Agon (proche du parking de l'école primaire).  
40€ pour 5 séances, 10€ pour 1 séance.  
Inscriptions au : 02.33.76.67.30. + d'infos sur : [www.agoncoutainville.fr](http://www.agoncoutainville.fr)

• S 8 août HISSEZ LES VOIX, Nouveau ! spécial Sixties  
Optez pour une chanson yéyé et inscrivez-vous dès maintenant au plus grand Concours de chant de l'Ouest sur [www.agoncoutainville.fr](http://www.agoncoutainville.fr)



Mairie, avenue Louis Périer, 50230 AGON-COUTAINVILLE  
02.33.47.07.56 / fax : 02.33.47.90.85  
[culture.agoncoutainville@fr.oleane.com](mailto:culture.agoncoutainville@fr.oleane.com)  
[www.agoncoutainville.fr](http://www.agoncoutainville.fr)

Le prochain bulletin municipal paraîtra en juin 2015